

PROPOSITION D'UNE NOUVELLE  
POLITIQUE DE PARTAGE DE  
RESPONSABILITE ROUTIERE ENTRE  
LE MINISTERE DES TRANSPORTS  
ET LES MUNICIPALITES.

CANQ  
TR  
BSM  
130

368469

MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
CENTRE DE DOCUMENTATION  
700, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST.  
21<sup>e</sup> ÉTAGE  
QUÉBEC (QUÉBEC) - CANADA  
G1R 5H1

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

PROPOSITION D'UNE NOUVELLE

POLITIQUE DE PARTAGE DE

RESPONSABILITÉ ROUTIÈRE ENTRE

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ET LES MUNICIPALITÉS

Service des Relations

Extraministérielles

Janvier 1974

Préparé par: René Dessureault, ing.

CANQ  
TR  
BSM  
130

## TABLE DES MATIERES

	Page
POLITIQUE ACTUELLE.....	1
ELEMENTS DE CONCEPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE...	3
PROPOSITION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE REMISES DE CHEMINS.....	26
APPLICATION ET ANALYSE DES EFFETS DE LA POLITIQUE PROPOSEE.....	29
 <u>TABLEAUX</u>	
1- Liste des agglomérations urbaines.....	5
2- Exemple d'identification des chemins par municipalités...	10
3- Exemple de compilation par municipalité et par nature de chemins.....	19
4- Exemple de compilation par agglomération et par nature de chemins.....	22
5- Total pour les 63 agglomérations par nature de chemins...	23
6- Total pour le Québec par nature de chemins.....	24
7- Total en pourcentage pour le Québec par nature de chemins.....	25
8- Schématisation de la politique proposée.....	28
9- Comparaison des longueurs de chemins à l'entretien de chacun (ancienne politique vs nouvelle politique).....	32
10- Longueurs de chemins affectés par le changement de politique.....	33
 <u>FIGURES</u>	
1- Exemple d'agglomération urbaine telle que fournie par l'O.P.D.Q. (St-Hyacinthe).....	8
2- Exemple de "plan municipal" (St-Hyacinthe).....	9
 <u>ANNEXES</u>	
A- Listes d'agglomérations à restructurer en priorité et populations fournies par le Ministère des Affaires Municipales.	34
B- Longueurs de chemins affectées par l'application de la nouvelle politique:	38
a) par municipalité	
b) par agglomération	

POLITIQUE ACTUELLE

D'après l'article 65 de la loi de la Voirie, le Ministère des Transports peut remettre l'entretien des routes provinciales, régionales et des chemins municipaux, à toute municipalité quel qu'en soit la population. Cet article est formulé comme suit:

"Quand le ministère des Transports a déclaré qu'un chemin amélioré ou un chemin faisant partie d'une route provinciale ou d'une route régionale ne sera plus entretenu au frais de la province, l'entretien de ce chemin incombe à la corporation municipale à laquelle le chemin appartient".

En pratique et selon certaines directives internes émises dans le passé, le Service de l'Entretien procède à la remise des chemins faisant partie de routes provinciales et régionales ainsi que des chemins municipaux, qu'aux municipalités dont la population dépasse 5,000 habitants. Les rues locales et les chemins d'intérêt local peuvent par contre être remis à toute municipalité indépendamment de la population. Aussi pour les routes faisant partie de "chemins continus", on ne remet que les sections "commerciales ou fortement urbanisées" d'après les mêmes directives. Par routes faisant partie de "chemins continus" on a tendance aujourd'hui à considérer que les routes provinciales et peut-être aussi les routes régionales. Ce dernier critère prête fortement à interprétation.

En fait, depuis quelques années, le Ministère a procédé à la remise de plus de 800 milles de chemins à différentes municipalités de la province. Cependant la politique actuelle n'est pas encore appliquée partout et de façon uniforme et on peut retrouver dans l'inventaire qui a été fait des villes de 7,000 habitants et moins supportant l'entretien de tous leurs chemins tandis que des villes de beaucoup plus considérables dépendent encore du ministère pour leur entretien de routes.

Notre politique actuelle, en définissant le niveau de 5,000 habitants pour remettre ou non l'entretien des chemins, a pour effet de freiner certaines fusions. De plus le Ministère encourage indirectement l'existence de municipalités de 5,000 habitants et moins en bordure de villes plus importantes.

Etant donné la volonté du Ministère des Affaires Municipales de voir diminuer le nombre de municipalités au Québec, le Ministère des Transports se doit à ce moment-ci de redéfinir une politique en matière de remise de chemins aux municipalités de façon à appuyer les efforts en matière de regroupement.

L'étude qui suit vise à formuler aussi une politique plus facilement applicable à la grandeur du Québec et plus adaptée au genre de municipalités de l'avenir.

ELEMENTS DE CONCEPTION  
D'UNE NOUVELLE POLITIQUE

Un des éléments typiques des nouvelles municipalités sera leur double caractère à la fois urbain et rural. Il sera donc nécessaire de procéder à l'inventaire des chemins en les partageant par zones urbaines et rurales pour chacune des municipalités actuelles.

L'Office de Planification et de Développement du Québec a déjà identifié 63 agglomérations urbaines du Québec i.e. 63 agglomérations dont la population dépasse 5,000 habitants. (Voir le tableau 1, page 5). L'O.P.D.Q. fournit aussi les plans montrant les limites des zones urbaines indépendamment des frontières municipales actuelles (Exemple en Figure 1 page 8).

En joignant les données des plans de l'O.P.D.Q. et des plans municipaux, (Exemple en Figure 2, page 9), chaque chemin a été identifié et partagé en sections urbaines et en sections rurales pour chaque municipalité actuelle. En même temps le responsable de l'entretien actuel y est indiqué. (Voir tableaux 2 A, B, C, etc, pages 10 à 18).

Les totaux par catégories de chemins et par municipalités sont compilés en tableaux 3, (pages 19, 20 et 21), pour une agglomération urbaine donnée. Finalement pour une agglomération donnée les totaux sont inscrits par catégories de chemins (Voir tableau 4, page 22).

Les résultats globaux pour toutes les agglomérations urbaines sont compilés aux tableaux 5, 6, et 7, (en pages 23, 24 et 25).

Les éléments nécessaires à notre analyse sont maintenant connus:

- a) répartition actuelle des chemins entretenus par le ministère en secteur urbain et en secteur rural;

- b) répartition actuelle des chemins entretenus par les municipalités en secteur urbain et en secteur rural;
- c) population de chacune des 63 agglomérations urbaines étudiées;
- d) groupes évidents d'agglomérations: en analysant la liste, il y apparaît une "coupure" au niveau de 20,000 à 25,000 habitants;
- e) nature de la route: par le passé, implicitement on tenait compte de la nature de la route dans l'application de la politique de remise des chemins. Un chemin municipal était plus "facilement" remis qu'une partie de route provinciale;
- f) niveau de population de la municipalité: implicitement encore, on vérifiait si la municipalité pouvait garantir une bonne qualité de l'entretien de la route à remettre;
- g) autoroutes: il est entendu que les autoroutes à accès contrôlés resteront à l'entretien du ministère des Transports (ou de l'Office des Autoroutes); de même que les routes de contournement à accès limités;
- h) rues locales: les rues locales et les chemins d'intérêt purement local sont et resteront à l'entretien des municipalités.

Tenant compte de ces éléments, une politique nouvelle peut être proposée et les effets en seront vérifiés.

TABLEAU I

AGGLOMERATIONS URBAINES

<u>No. de l'O.P.D.Q.</u>	<u>Population</u> *
1 Montréal (CUM, Laval, Rive Nord, Rive Sud)	2,568,549
2 Québec (CUQ, Lévis)	458,459
3 Chicoutimi (Chicoutimi, Jonquière, Port-Alfred)	138,850
4 Hull	134,975
5 Trois-Rivières	96,973
6 Sherbrooke	96,545
7 Shawinigan	61,742
8 St-Jean	49,472
9 Drummondville	49,505
10 St-Hyacinthe	42,595
11 Valleyfield	35,420
12 Sorel	38,590
13 Granby	38,869
14 St-Jérôme	37,611
15 Rouyn-Noranda	28,474
16 Joliette	33,464
17 Thetford Mines	33,395
18 Victoriaville	29,999
19 Rimouski	30,038
20 Haute-Rive	25,312
21 Sept-Iles	24,289 **
22 Alma	26,450
23 Beloeil	28,605
24 Val d'Or	19,812

\* population au 1er juin 1971

\*\* 27,000 h. au 1er juin 1972

SUITE DU TABLEAU I

25	Lachute	11,789
26	Chambly	18,978
27	Magog	15,967
28	Rivière-du-Loup	14,085
29	La Tuque	14,713
30	Terrebonne	17,182
31	Asbestos	15,691
32	Matane	13,177
33	Montmagny	12,378
34	St-Georges	15,467
35	Beauharnois	11,438
36	Chibougamau	9,741
37	Mont-Joli	8,789
38	Cowansville	11,906
39	Dolbeau-Mistassini	12,596
40	Buckingham	11,327
41	Amos	9,892
42	Roberval	8,286
43	Ste-Agathe	6,488
44	Plessisville	9,228
45	Windsor	9,669
46	Coaticook	8,322
47	Lac Mégantic	6,756
48	Farnham	7,871
49	Malartic	5,357
50	Maniwaki	8,109
51	Mont-Laurier	8,196
52	Trois-Pistoles	5,861

SUITE DU TABLEAU I

53	La Malbaie	6,934
54 ***	Louiseville	7,949
55	St-Félicien	7,101
56	East-Angus	5,482
57	Ste-Anne des Monts	5,577
58	Donnacona	5,846
59	La Sarre	7,440
60	Waterloo	6,703
61	Nicolet	6,092
62	Baie St-Paul	6,417
63	Acton Vale	5,882

25,000 h. et plus  
 10,000 à 25,000 h.  
 5,000 à 10,000 h.

23 agglomérations  
 15 agglomérations  
 25 agglomérations  
 total: 63 agglomérations \*\*\*

\*\*\* Correction en date du 24 octobre 1973.

- A- St-Hyacinthe (ville)
- B- St-Joseph
- C- La Providence
- D- Douville
- E- Ste-Rosalie (village)
- F- St-Thomas d'Aquin
- G- Ste-Rosalie (Paroisse)
- H- Notre-Dame de St-Hyacinthe
- I- St-Hyacinthe Le Confesseur

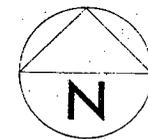
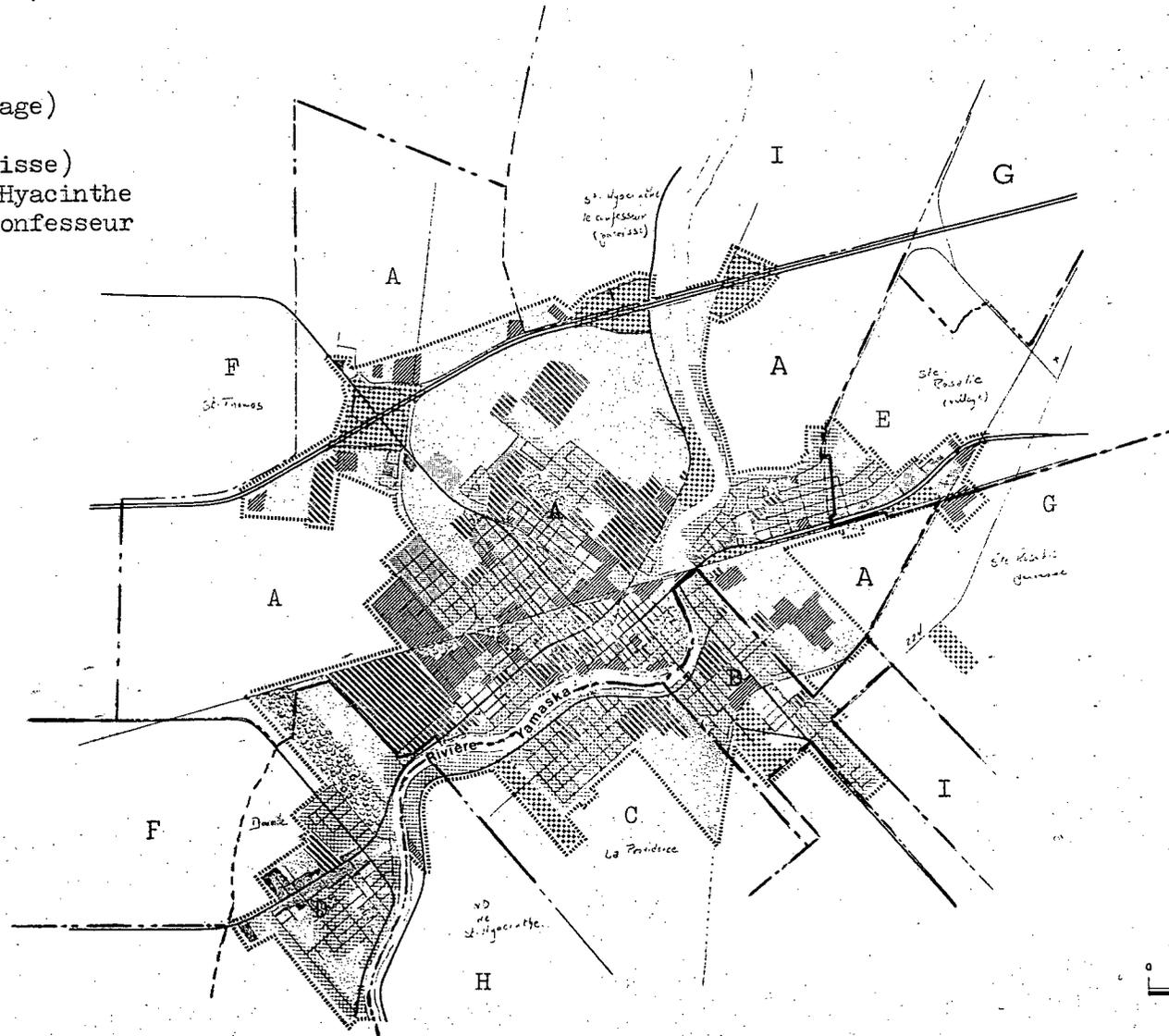
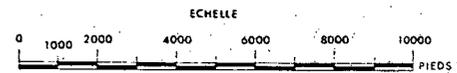


FIGURE 1



limites de l'agglomération urbaine  
 - - - - - limites des municipalités (1973)

RECHERCHES EFFECTUÉES PAR LE DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
 CARTOGAPHE: CHRISTIAN JAFFRY



## Etude des agglomérations urbaines

## Description par municipalité

Nom de la municipalité: St-Hyacinthe  
 No: 51-1612  
 Statut : Ville

TABLEAU 2A

Population: 24,192  
 Région urbaine: St-Hyacinthe  
 No: 10

Route No	Catégorie	Description	No de milles						TOTAL
			ENTRETENUS PAR LE MIN. TRANS.			ENTRETENUS PAR LES MUNICIPALITES			
			urbain	rural	total	urbain	rural	total	
20	Autoroute	Autoroute 20	7.62	1.35	8.97				8.97
137	Provinciale	137/235 rue de la Concorde				.35		.35	.35
116	Provinciale	116/137/235 " " "				.23		.23	.23
137	Provinciale	137/235 rue Dessaulles				.03		.03	.03
137	Provinciale	137/235 rue Ste-Anne				2.10		2.10	2.10
137	Provinciale	137 rue Ste-Anne					.10	.10	.10
235	Régionale	235 rue Ste-André					1.48	1.48	1.48
116	Provinciale	116(lim. Ste-Ros. à Riv. Yamaska)				.94		.94	.94
116	Provinciale	116(Rue des Cascades)				.24		.24	.24
116	Provinciale	116/231 rue Dessaulles				1.17		1.17	1.17
	CM	Boulevard Pinard					1.00	1.00	1.00
	CM	Rue Picard				.90	.59	1.49	1.49
	CM	Rue Martineau				1.12		1.12	1.12
	CM	Rue Gauthier				.20		.20	.20
	CM	Ch. Yamaska				1.52		1.52	1.52
	CM	Rue St-Maurice				.49		.49	.49
	CM	Rue Girouard				3.00		3.00	3.00
	CM	Rue Richer				.30		.30	.30
	R.L.	Rue Bernard				.80		.80	.80
	R.L.	Rue Brouillette				.35		.35	.35
	R.L.	Rue Pratte				.65		.65	.65
	R.L.	Rue Bourdages				.75		.75	.75
	R.L.	Rue St-Joseph				.70		.70	.70
	R.L.	Rue Sicotte				1.08		1.08	1.08
	R.L.	Rue de la Fabrique				.37		.37	.37
			7.62	1.35	8.97	17.29	3.17	20.46	29.43

Etude des agglomérations urbaines

Description par municipalité

Nom de la municipalité: St-Joseph  
 No: 51-1412  
 Statut: Ville

Population: 4,944  
 Région urbaine: St-Hyacinthe  
 No: 10

TABLEAU 2B

Route No	Catégorie	Description	No de milles						TOTAL
			ENTRETENUS PAR LE MIN. TRANS.			ENTRETENUS PAR LES MUNICIPALITES			
			urbain	rural	total	urbain	rural	total	
137	Provinciale	Route 137	.81		.81				.81
224	Régionale	Route 224				.12		.12	.12
235	Régionale	Route 235	.12		.12				.12
	CM	Rue St-Louis	1.08		1.08				1.08
	R.L.	Rue St-Pierre				.39		.39	.39
	R.L.	Rue Lemire				.10		.10	.10
	R.L.	Rue Blier				.09		.09	.09
	R.L.	Rue Champlain				.40		.40	.40
	R.L.	Rue St-Luc				.26		.26	.26
	R.L.	Rue Brunette				.35		.35	.35
	R.L.	Rue St-Thomas				.22		.22	.22
	R.L.	Rue Villeneuve				.49		.49	.49
	R.L.	Rue Brouillette				.10		.10	.10
	R.L.	Rue Lussier				.30		.30	.30
			2.01		2.01	2.82		2.82	4.83

Description par municipalité

Nom de la municipalité: La Providence  
 No: 51-0908  
 Statut : Ville

Population: 4,671  
 Région urbaine: St-Hyacinthe  
 No: 10

TABLEAU 2C

Route No	Catégorie	Description	No de milles						TOTAL
			ENTRETENUS PAR LE MIN. TRANS.			ENTRETENUS PAR LES MUNICIPALITES			
			urbain	rural	total	urbain	rural	total	
235	Régionale	Route 235	1.42		1.42				1.42
	R.L.	Rue Crevier				.39		.39	.39
	R.L.	Rue St-Charles				.87		.87	.87
	R.L.	Rue Ste-Louise				.70		.70	.70
	R.L.	Rue St-Paul				.49		.49	.49
	R.L.	Rue Ste-Madeleine				.68		.68	.68
	R.L.	Rue Richelieu				.38		.38	.38
	R.L.	Rue Ste-Anne				.28		.28	.28
	R.L.	Boulevard Laflamme				.37		.37	.37
	R.L.	Rue Brodeur				.37		.37	.37
	R.L.	Rue Fontaine				.27		.27	.27
	R.L.	Rue Desgranges				.27		.27	.27
	R.L.	Rue Rajotte				.38		.38	.38
	R.L.	Rue St-Augustin				.24		.24	.24
	R.L.	Rue St-Michel				.28		.28	.28
			1.42		1.42	5.97		5.97	7.39

Description par municipalité

Nom de la municipalité: La Providence

No: 51-0908

Statut : Ville

TABLEAU 20

Population: 4,671

Région urbaine: St-Hyacinthe

No: 10

Route No	Catégorie	Description	No de milles						TOTAL
			ENTRETENUS PAR LE MIN. TRANS.			ENTRETENUS PAR LES MUNICIPALITES			
			urbain	rural	total	urbain	rural	total	
235	Régionale	Route 235	1.42		1.42				1.42
	R.L.	Rue Crevier				.39		.39	.39
	R.L.	Rue St-Charles				.87		.87	.87
	R.L.	Rue Ste-Louise				.70		.70	.70
	R.L.	Rue St-Paul				.49		.49	.49
	R.L.	Rue Ste-Madeleine				.68		.68	.68
	R.L.	Rue Richelieu				.38		.38	.38
	R.L.	Rue Ste-Anne				.28		.28	.28
	R.L.	Boulevard Laflamme				.37		.37	.37
	R.L.	Rue Brodeur				.37		.37	.37
	R.L.	Rue Fontaine				.27		.27	.27
	R.L.	Rue Desgranges				.27		.27	.27
	R.L.	Rue Rajotte				.38		.38	.38
	R.L.	Rue St-Augustin				.24		.24	.24
	R.L.	Rue St-Michel				.28		.28	.28
			1.42		1.42		5.97	5.97	7.39

Description par municipalité

Nom de la municipalité: Douville  
 No: 51-1111  
 Statut: Ville

TABLEAU 2D

Population: 3,288  
 Région urbaine: St-Hyacinthe  
 No: 10

Route No	Catégorie	Description	No de milles						TOTAL
			ENTRETENUS PAR LE MIN. TRANS.			ENTRETENUS PAR LES MUNICIPALITES			
			urbain	rural	total	urbain	rural	total	
116	Provinciale	Anc. route 9 (double)	2.05		2.05				2.05
231	Régionale	Route 231 (Anc. 12)	.89	2.67	3.56				3.56
233	Régionale	Route 233		.15	.15				.15
	C.M.	Rue Dieppe				.72		.72	.72
	C.M.	Ch. Grand Rang				.38	.46	.84	.84
	C.M.	Ch. St-Simon					1.06	1.06	1.06
			2.94	2.82	5.76	1.10	1.52	2.62	8.38

## Etude des agglomérations urbaines

## Description par municipalité

Nom de la municipalité: Ste-Rosalie  
 No: 40-2119  
 Statut : Village

Population: 2,202  
 Région urbaine: St-Hyacinthe  
 No: 10

TABLEAU 2E

Route No	Catégorie	Description	No de milles						TOTAL
			ENTRETENUS PAR LE MIN. TRANS.			ENTRETENUS PAR LES MUNICIPALITES			
			urbain	rural	total	urbain	rural	total	
116	Provinciale	Route 116 (partie double)	.90	1.07	1.97				1.97
224	Régionale	Route 224		.90	.90				.90
	CM	Ch. du 2e Rang	.20	1.04	1.24				1.24
	CM	Rte du 2e Rang de l'Eglise		.55	.55				.55
	R.L.	Rue Marquette					.47	.47	.47
	R.L.	Rue Guy					.47	.47	.47
	R.L.	Rue St-Joseph					.45	.45	.45
	R.L.	Rue Ste-Marie					.30	.30	.30
	R.L.	Rue Roy							
			1.10	3.56	4.66		1.69	1.69	6.35

Description par municipalité

Nom de la municipalité: St-Thomas d'Aquin  
 No: 51-1818  
 Statut: Paroisse

Population: 1188  
 Région urbaine: St-Hyacinthe  
 No: 10

TABLEAU 2F

Route No	Catégorie	Description	No de milles						TOTAL
			ENTRETENUS PAR LE MIN. TRANS.			ENTRETENUS PAR LES MUNICIPALITES			
			urbain	rural	total	urbain	rural	total	
20	Autoroute	Autoroute 20		2.29	2.29				2.29
137	Provinciale	Rte 137 (anc 12)		2.40	2.40				2.40
235	Régionale	Rte 235		2.28	2.28				2.28
	CM	Rang Pointe du Jour		4.14	4.14				4.14
	CM	Rang de l'Ecole		1.23	1.23				1.23
	CM	Rang de l'Ecole		1.78	1.78				1.78
	CM	Rang Petit St-André							
	CM	Ch. Petits Etangs		.22	.22				.22
	CM	Ch. Grande Ligne		.15	.15				.15
	CM	Ch. Grande Ligne		1.84	1.84				1.84
	CM	Ch. Grande Ligne		.20	.20				.20
	CM	Ch. Grand Rang		2.99	2.99				2.99
	CM	Ch. #1		.93	.93				.93
	CM	Ch. #2		1.09	1.09				1.09
				21.54	21.54				21.54

## Description par municipalité

Nom de la municipalité: Ste-Rosalie  
 No: 40-1919  
 Statut: Paroisse

TABLEAU 2G

Population: 834  
 Région urbaine: St-Hyacinthe  
 No: 10

Route No	Catégorie	Description	No de milles						
			ENTRETENUS PAR LE MIN. TRANS.			ENTRETENUS PAR LES MUNICIPALITES			TOTAL
			urbain	rural	total	urbain	rural	total	
20	Autoroute	Autoroute 20		4.72	4.72				4.72
116	Provinciale	Route 9(anc)		2.63	2.63				2.63
224	Régionale	Route 224		4.18	4.18				4.18
	CM	Ch. du 2e Rang		3.09	3.09				3.09
	CM	Ch. du 4e Rang N.E.		3.43	3.43				3.43
	CM	Rte du 4e Rang So		1.14	1.14				1.14
	CM	Rte du 4e au 5e Rang		1.11	1.11				1.11
	CM	Ch. du 5e Rang N.E.		3.43	3.43				3.43
	CM	Rtes du 3e au 4e Rangs		.78	.78				.78
	CM	Ch. du Petit 5e Rang		1.69	1.69				1.69
	CM	Ch. du 1er Rang		2.32	2.32				2.32
	CM	Rtes du 5e au 6e Rangs		1.41	1.41				1.41
	CM	Ch. Rapide-Plat		.83	.83				.83
	CM	Ch. de la Coopérative		.25	.25				.25
	CM	Ch. du Raccourci		.45	.45				.45
	CM	Route Guilman		1.11	1.11				1.11
	CM	Ch. du 5e Rang S.O.		.86	.86				.86
	CM	Ch. de Service Sud		.28	.28				.28
	CM	Rte du 2e Rang		.70	.70				.70
		Sous-total CM		22.88	22.88				
		Total			34.41				34.41

Description par municipalité

Nom de la municipalité: Notre-Dame de St-Hyacinthe  
 No: 51-0808  
 Statut: Paroisse

Population: 650  
 Région urbaine: St-Hyacinthe  
 No: 10

TABLEAU 2H

Route No	Catégorie	Description	No de milles						TOTAL
			ENTRETENUS PAR LE MIN. TRANS.			ENTRETENUS PAR LES MUNICIPALITES			
			urbain	rural	total	urbain	rural	total	
235	Régionale	Route 235	.50	2.90	3.40				3.40
	CM	Rang St-François		3.21	3.21				3.21
	CM	Rang Petit St-Frs		1.46	1.46				1.46
				.50	7.57	8.07			

Etude des agglomérations urbaines

Description par municipalité

Nom de la municipalité: St-Hyacinthe le Confesseur  
 No: 51-1212  
 Statut: Paroisse

Population: 626  
 Région urbaine: St-Hyacinthe  
 No: 10

TABLEAU 2I

Route No	Catégorie	Description	No de milles						TOTAL
			ENTRETENUS PAR LE MIN. TRANS.			ENTRETENUS PAR LES MUNICIPALITES			
			urbain	rural	total	urbain	rural	total	
137	Provinciale	Route 137	.45	2.37	2.82				2.82
224	Régionale	Route 224				.10	.38	.48	.48
	CM	Ch. Rivière Yamaska N.	.10	2.85	2.95				2.95
	CM	Ch. Rivière Yamaska S.	.10	2.42	2.52				2.52
	CM	Ch. St-Barnabé		1.06	1.06				1.06
			.65	8.70	9.35	.10	.38	.48	9.83

## Etude des agglomérations urbaines

## - TABLEAU DES RESUMES -

Région Urbaine

Nom St-Hyacinthe

No 10

TABLEAU 3

Municipalité	Statut	No	Population (1er juin 71)	Catégorie	No de milles entretenus par						TOTAL
					Ministère des Transports			les municipalités			
					urbain	rural	total	urbain	rural	total	
St-Hyacinthe	Ville	51-1612	24,192	Autoroute	7.62	1.35	8.97				8.97
				Provinciale				5.06	.10	5.16	5.16
				Régionale					1.48	1.48	1.48
				Ch. municipaux				7.53	1.59	9.12	9.12
				Rues locales				4.70		4.70	4.70
St-Joseph	Ville	51-1412	4,944	Provinciale	.81		.81				.81
				Régionale	.12		.12	.12		.12	.24
				Ch. municipaux	1.08		1.08				1.08
				Rues locales				2.70		2.70	2.70
La Providence	Ville	51-0908	4,671	Régionale	1.42		1.42				1.42
				Rues locales				5.97		5.97	5.97
Douville	Ville	51-1111	3,288	Provinciale	2.05		2.05				2.05
				Régionale	.89	2.82	3.71				3.71
				Ch. municipaux				1.10	1.52	2.62	2.62

- TABLEAU DES RESUMES -

Région Urbaine      Nom St-Hyacinthe  
 No 10

TABLEAU 3 (SUITE)

Municipalité	Statut	No	Population (1er juin 71)	Catégorie	No. de milles entretenus par						TOTAL
					Ministère des Transports			les municipalités			
					urbain	rural	total	urbain	rural	total	
Ste-Rosalie	Village	40-2119	2,202	Provinciale	.90	1.07	1.97				1.97
				Régionale		.90	.90				.90
				Ch. municipaux	.20	1.59	1.79		1.69	1.69	1.69
St-Thomas d'Aquin	Paroisse	51-1818	1,188	Autoroute		2.29	2.29				2.29
				Provinciale		2.40	2.40				2.40
				Régionale		2.28	2.28				2.28
				Ch. municipaux		14.57	14.57				14.57
Ste-Rosalie	Paroisse	40-1919	834	Autoroute		4.72	4.72				4.72
				Provinciale		2.63	2.63				2.63
				Régionale		4.18	4.18				4.18
				Ch. municipaux		22.88	22.88				22.88
Notre-Dame de St-Hyacinthe	Paroisse	51-0808	650	Régionale	.50	2.90	3.40				3.40
				Ch. municipaux		4.67	4.67				4.67

- TABLEAU DES RESUMES -

Région Urbaine

Nom St-Hyacinthe  
No 10

TABLEAU 3 (SUITE)

Municipalité	Statut	No	Population (1er juin 71)	Catégorie	No de milles entretenus par						TOTAL
					Ministère des Transports			les municipalités			
					urbain	rural	total	urbain	rural	total	
St-Hyacinthe le Confesseur	Paroisse	51-1212	626	Provinciale	.45	2.37	2.82				2.82
				Régionale				.10	.38	.48	.48
				Ch. municipaux	.20	6.33	6.53				6.53
			42,595		16.24	79.95	96.19	27.28	6.76	34.04	130.23

TABLEAU 4

REPARTITION PAR CLASSE DE CHEMINS

St-Hyacinthe  
Population: 42,595

CATEGORIE	LONGUEURS EN MILLES						TOTAL
	ENTRETENUS PAR LE MINISTERE DES TRANSPORTS			ENTRETENUS PAR LES MUNICIPALITES			
	URBAIN	RURAL	TOTAL	URBAIN	RURAL	TOTAL	
Autoroutes	7.62	8.36	15.98	-	-	-	15.98
Provinciale	4.21	8.47	12.68	5.06	.10	5.16	17.84
Régionale	2.93	13.08	16.01	.22	1.86	2.08	18.09
Chemins municipaux	1.48	50.04	51.52	8.63	3.11	11.74	63.26
Rues locales	-	-	-	<u>13.37</u>	<u>1.69</u>	<u>15.06</u>	<u>15.06</u>
	<u>16.24</u>	<u>79.95</u>	<u>96.19</u>	<u>27.28</u>	<u>6.76</u>	<u>34.04</u>	<u>130.23</u>

Population: 4,508,675

REPARTITION PAR CLASSE DE CHEMINS

(75% de la population du Québec)

(63 agglomérations urbaines sur 63)

CATEGORIE	LONGUEURS EN MILLES						TOTAL
	ENTRETENUS PAR LE MINISTERE DES TRANSPORTS			ENTRETENUS PAR LES MUNICIPALITES			
	URBAIN	RURAL	TOTAL	URBAIN	RURAL	TOTAL	
Autoroutes	279.93	166.13	446.06	13.97	-	13.97	460.03
Routes provinciales	359.67	553.44	913.11	207.96	7.90	215.86	1128.97
Routes régionales	118.46	358.91	477.37	85.31	22.83	108.14	585.51
Chemins municipaux	267.04	2498.75	2765.79	600.64	299.95	900.59	3666.38
Rues locales	6.01	2.96	8.97	159.83	22.79	182.62	191.59
	<u>1031.11</u>	<u>3580.19</u>	<u>4611.30</u>	<u>1067.71</u>	<u>353.47</u>	<u>1421.18</u>	<u>6032.48</u>

TABLEAU 6

REPARTITION PAR CLASSE DE CHEMINS

(100% de la population du Québec)

(Territoire complet du Québec)

CATEGORIE	LONGUEURS EN MILLES						TOTAL
	ENTRETENUS PAR LE MINISTERE DES TRANSPORTS			ENTRETENUS PAR LES MUNICIPALITES			
	URBAIN	RURAL	TOTAL	URBAIN	RURAL	TOTAL	
Autoroutes	279.93	539.37	819.30	13.97	-	13.97	833.27
Routes provinciales	359.67	5441.12	5800.79	207.96	7.90	215.86	6016.65
Routes régionales	118.46	5051.83	5170.29	85.31	99.54	184.85	5355.14
Chemins municipaux	<u>267.04</u>	<u>20551.13</u>	<u>20818.17</u>	<u>600.64</u>	<u>299.95</u>	<u>900.59</u>	<u>21718.76</u>
	<u>1025.10</u>	<u>31583.45</u>	<u>32608.55</u>	<u>907.88</u>	<u>407.39</u>	<u>1315.27</u>	<u>33923.82</u>

TABLEAU 7

REPARTITION PAR CLASSE DE CHEMINS

(100% de la population du Québec)  
(Territoire complet du Québec)

CATEGORIE	LONGUEURS EN MILLES						TOTAL
	ENTRETENUS PAR LE MINISTERE DES TRANSPORTS			ENTRETENUS PAR LES MUNICIPALITES			
	URBAIN	RURAL	TOTAL	URBAIN	RURAL	TOTAL	
Autoroutes	33.6%	64.7%	98.3%	1.7%	-	1.7%	100%
Routes provinciales	6.0%	90.4%	96.4%	3.5%	0.1%	3.6%	100%
Routes régionales	2.2%	94.3%	96.5%	1.6%	1.9%	3.5%	100%
Chemins municipaux	1.2%	94.6%	95.8%	2.8%	1.4%	4.2%	100%

PROPOSITION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE REMISES DE CHEMINS

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires Municipales favorise le regroupement des municipalités.

ATTENDU QUE par suite des annexions et des fusions, les municipalités présenteront à la fois un aspect urbain et un aspect rural.

ATTENDU QUE la politique actuelle du ministère des Transports dans sa définition peut constituer un élément défavorable au regroupement.

ATTENDU QUE le ministère des Transports doit veiller à ce que les routes ou chemins remis soient bien entretenus; donc que la municipalité soit bien organisée à ce point de vue.

ATTENDU QUE l'O.P.D.Q. a défini pour la province les limites de 63 agglomérations urbaines.

Il est possible de proposer une politique nouvelle et plus rationnelle pour la remise des chemins (Voir la schématisation au tableau 8 à la page 28):

- 1o. Toutes les autoroutes sont entretenues par le ministère des Transports (ou par l'Office des Autoroutes), de même que les routes de contournement à accès limités;
- 2o. toute route provinciale, régionale, chemins municipaux, en secteur rural est entretenu par le ministère des Transports;
- 3o. tout chemin municipal en secteur urbain sera remis aux municipalités formant des agglomérations de 5,000 habitants ou plus;
- 4o. toute route régionale en secteur urbain sera remise aux municipalités formant des agglomérations de 10,000 habitants ou plus;
- 5o. toute route provinciale en secteur urbain sera remise aux municipalités formant des agglomérations de 25,000 habitants ou plus;
- 6o. la politique actuelle concernant les rues locales et les chemins déclarés d'intérêt purement local sera inchangée. Donc en principe, qu'ils soient en secteur urbain ou rural, ces che-

mins sont à l'entretien des municipalités quelle que soit la population;

70. les modalités et conditions des transferts resteront les mêmes qu'actuellement.

Cette nouvelle politique si elle est appliquée, fera que le ministère pourra remettre environ 588 milles de routes et chemins et par contre, il devra en reprendre environ 364 milles; donc une remise nette de 224 milles (Voir annexe B).

Les agglomérations de 25,000 habitants et plus sont par ordre alphabétique: Alma, Beloeil, Chicoutimi, Drummondville, Granby, Haute-Rive, Hull, Joliette, Jonquière, Lévis, Montréal (CTUM, Laval, Rive Nord, Rive Sud), Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Sept-Iles, Shawinigan, Sherbrooke, Sorel, St-Hyacinthe, St-Jean, St-Jérôme, Thetford-Mines, Trois-Rivières, Valleyfield et Victoriaville.

Les agglomérations dont la population se situe entre 10,000 habitants et 25,000 habitants sont: Asbestos, Beauharnois, Buckingham, Chambly, Cowansville, Dolbeau, Lachute, La Tuque, Magog, Matane, Montmagny, Port-Alfred, Rivière-du-Loup, St-Georges, Terrebonne, Val d'Or.

Les agglomérations dont la population se situe entre 5,000 et 10,000 habitants sont: Acton Vale, Amos, Baie St-Paul, Chibougamau, Coaticook, Donnacona, East Angus, Farnham, Lac Mégantic, La Malbaie, La Sarre, Malartic, Maniwaki, Mont-Joli, Mont-Laurier, Nicolet, Plessisville, Roberval, Ste-Agathe, Ste-Anne des Monts, St-Félicien, Trois Pistoles, Waterloo, Windsor et Louiseville.

Note: Les listes des agglomérations ont été corrigées en date du 21 juin 1973 pour tenir compte des répartitions de population fournies par le Ministère des Affaires Municipales. L'O.P.D.Q. étudie présentement les cas de: Amqui, Beauceville, Berthierville, Huntingdon, La Pocatière, l'Assomption, Marieville, Princeville, Richmond, Ste-Marie (Beauce), St-Raymond.

ROUTES ET CHEMINS ENTRETENUS PAR LE MINISTERE  
DES TRANSPORTS

NOMBRE D'AGGLOMERA.	MUNICIPALITES-POPULATIONS	AUTOROUTES * ACCES LIMITE	ROUTES PROVINCIALES	ROUTES REGIONALES	CHEMINS MUNICIPAUX	RUES ET CHEMINS LOCAUX
23	25,000 habitants et plus	U+R	R	R	R	
15	10,000 à 25,000 habitants	U+R	U+R	R	R	
25	5,000 à 10,000 habitants	U+R	U+R	U+R	R	
	Moins de 5,000 habitants	(U)+R	(U)+R	(U)+R	(U)+R	

ROUTES ET CHEMINS ENTRETENUS PAR LES  
MUNICIPALITES

NOMBRE D'AGGLOMERA.	MUNICIPALITES-POPULATIONS	AUTOROUTES ACCES LIMITE	ROUTES PROVINCIALES	ROUTES REGIONALES	CHEMINS MUNICIPAUX	RUES ET CHEMINS LOCAUX
23	25,000 habitants et plus		U	U	U	U+R
15	10,000 à 25,000 habitants			U	U	U+R
25	5,000 à 10,000 habitants				U	U+R
	Moins de 5,000 habitants					(U)+R

\* Comprend aussi les routes de contournement à accès limité tant provinciales que régionales, (2 voies, 4 voies ou plus) en milieux urbain et rural.

U: en secteur urbain  
R: en secteur rural  
(U): en secteur urbain  
non défini par  
l'O.P.D.Q.

## APPLICATION ET ANALYSE DES EFFETS

### DE LA POLITIQUE PROPOSEE

La politique proposée classifie les chemins en 40 catégories différentes: nature du chemin= 5, multiplié par catégorie de municipalité= 4, multiplié par secteur urbain ou secteur rural= 2; total 40, dont 26 à l'entretien du Ministère des Transports et 14 à l'entretien des municipalités.

Pour identifier le chemin dans une des 40 catégories, le gestionnaire aura donc besoin des trois (3) outils suivants: 1o. nature de la route (provinciale, régionale etc.) fournie par le ministère, 2o. population de l'agglomération fournie par le ministère des Affaires Municipales et 3o. plans des agglomérations urbaines fournis par l'Office de Planification et de Développement du Québec.

Les gestionnaires du Ministère des Transports devront particulièrement étudier les cas des chemins municipaux et des rues locales ou chemins d'intérêt local. Au cours de l'étude présente le partage n'a pas toujours été fait particulièrement dans les zones rurales des municipalités en périphérie où la totalité des chemins non numérotés, entretenus ou subventionnés par le Ministère ont été classés comme chemins municipaux, par conséquent une certaine quantité sont des chemins d'intérêt purement local.

Dans les résultants donnés au tableau 10, page 33, il est inscrit que 299.95 milles de chemins municipaux actuellement entretenus par les municipalités devront être repris par le ministère. Ce chiffre justement peut être considérablement diminué si on remarque qu'une bonne partie est applicable à des chemins d'intérêt local qui resteront à l'entretien des municipalités même en secteur rural.

Chaque délimitation du secteur urbain et du secteur rural fera aussi l'objet de considération particulière. Pour des raisons pratiques, existence de bornes identifiables, possibili-

té de virage pour la machinerie, les distances ne seront pas nécessairement celles calculées pour la présente étude. Une certaine tolérance est à prévoir.

Compte tenu des remarques ci-haut mentionnées, la nouvelle politique si elle est appliquée fera que finalement, le ministère entretiendra quelque 224 milles de moins qu'actuellement (mai 1973). (Voir page 33 et annexe B). Par la suite les remises se feront au rythme de croissance des municipalités tel que constaté et enregistré par l'O.P.D.Q. et le ministère des Affaires Municipales.

En résumé, le Ministère remettrait aux municipalités selon la nouvelle politique quelque

224 milles de routes provinciales  
97 milles de routes régionales  
267 milles de chemins municipaux

pour un total de 588 (Voir annexe B).

D'autre part, le ministère reprendrait quelque

29 milles (zone urbaine) + 8 milles (zone rurale) de routes provinciales  
4 milles (zone urbaine) + 23 milles (zone rurale) de routes régionales  
+300 milles (zone rurale) de chemins municipaux

soit 33 milles en zone urbaine et 331 milles en zone rurale pour un total de 364 milles (voir annexe B).

Ce dernier total est susceptible de diminuer si on enlève les chemins d'intérêt local tel qu'expliqué plus haut.

La politique énoncée ci-haut sera appliquée par agglomération urbaine et non par municipalité comme c'était le cas dans le passé. Ainsi quelle que soit la population d'une municipalité, si celle-ci fait partie d'une agglomération urbaine déterminée, l'entretien des chemins lui sera remis suivant les critères établis pour la population totale de l'agglomération.

En se servant de l'exemple de St-Hyacinthe, (population de l'agglomération dépassant 25,000), on constate que les routes provinciales, régionales et les chemins municipaux

devront être remis aux municipalités de St-Hyacinthe (ville), St-Joseph, La Providence, Douville, Ste-Rosalie (village), Notre-Dame de St-Hyacinthe et St-Hyacinthe le Confesseur.

Toutes ces municipalités contiennent des sections urbaines d'après la définition de l'O.P.D.Q. Encore une fois, seulement les sections urbaines de ces routes seront remises. Les sections rurales continueront d'être entretenues par le Ministère des Transports ou le cas échéant, seront reprises.

Dans le cas de reprises de l'entretien par le Ministère, aucune compensation ou subvention ne sera donné à la municipalité pour les années pendant lesquelles elle a procédé à l'entretien des sections de chemins transférés.

Cette nouvelle politique par le fait qu'elle différencie les secteurs urbains des secteurs ruraux aura pour effet de moins freiner la formation de grandes villes sinon en population, du moins en territoire. Les municipalités en périphérie des grosses villes ne voyant plus leurs chemins entretenus en milieu urbain par le Ministère, devront tenir compte de ce nouvel aspect dans leurs études de regroupement.

La politique proposée intègre de façon relativement facile tous les éléments importants en matière de remise de chemins. Il est bien entendu que des niveaux différents de partage au point de vue de la population pourraient être adoptés, (10,000 au lieu de 25,000 h. pour routes provinciales à remettre).

Telle que proposée, cette politique en matière de remise de chemin est plus réaliste et facilement applicable à la grandeur du Québec face aux structures municipales des années à venir.

TABLEAU 9

REPARTITION PAR CLASSE DE CHEMINS

(75% de la population du Québec)  
(63 agglomérations sur 63)

CATEGORIE	LONGUEURS EN MILLES						TOTAL
	ENTRETENUS PAR LE MINISTERE DES TRANSPORTS			ENTRETENUS PAR LES MUNICIPALITES			
	URBAIN	RURAL	TOTAL	URBAIN	RURAL	TOTAL	
Routes provinciales	359.67 (164.14)*	553.44 (561.34)	913.11 (725.48)	207.96 (403.49)	7.90 (0)	215.86 (403.49)	1128.97 (1128.97)
Routes régionales	118.46 (26.51)*	358.91 (381.74)	477.37 (408.25)	85.31 (177.26)	22.83 (0)	108.14 (177.26)	585.51 (585.51)
Chemins municipaux	267.04 (0)	2498.75 (2798.70)	2765.79 (2798.70)	600.64 (867.68)	299.95 (0)	900.59 (867.68)	3666.38 (3666.38)
	745.17 (190.65)	3411.10 (3741.78)	4156.27 (3932.43)	893.91 (1448.43)	330.68 (0)	1224.59 (1448.43)	5380.86 (5380.86)
* comprend les 28.75 milles de routes provinciales et les 4.66 milles de routes régionales à reprendre dans les agglomérations dont les populations ne rencontrent pas les paliers de 25,000 ou de 10,000 habitants							
X= politique actuelle de remise de chemins			(X) politique proposé de remise de chemins				

TABLEAU 10

LONGUEURS DE CHEMINS AFFECTES  
PAR L'IMPLANTATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE

CATEGORIE	LONGUEURS EN MILLES					
	ENTRETENUS PAR LE MINISTERE DES TRANSPORTS			ENTRETENUS PAR LES MUNICIPALITES		
	URBAIN	RURAL	TOTAL	URBAIN	RURAL	TOTAL
Routes provinciales	-195.53	+ 7.90	-187.63	+195.53	- 7.90	+187.63
Routes régionales	- 91.95	+ 22.83	- 69.12	+ 91.95	- 22.83	+ 69.12
Chemins municipaux	<u>-267.04</u> <u>-554.52</u>	<u>+299.95</u> <u>+330.68</u>	<u>+ 32.91</u> <u>-223.84</u>	<u>+267.04</u> <u>+554.52</u>	<u>-299.95</u> <u>-330.68</u>	<u>- 32.91</u> <u>+223.84</u>
Note: 885.20 milles de chemins sont touchés par le changement d'un côté ou de l'autre: 554.52 + 330.68= 885.20						

ANNEXE A

Liste d'agglomérations à restructurer en priorité  
fournie par le Ministère des Affaires Municipales en date du  
15 juin 1973.

Note: Les populations indiquées représentent le total des populations de chacune des municipalités à être regroupées. Ces chiffres ne sont pas nécessairement les mêmes que pour une agglomération urbaine, car le plan de regroupement peut comprendre plusieurs municipalités dans une agglomération urbaine (cas de Montréal) ou par contre une agglomération de moins de 5,000 h. peut être dans un regroupement de forte population (Gaspé: agglomération de 3,000 h. environ et la ville actuelle compte 16,842 h.)

LISTE D'AGGLOMERATIONS  
A RESTRUCTURER EN PRIORITE

- A- 25,000 et plus  
 B- 10,000 à 25,000  
 C- 5,000 à 10,000

25,000 et plus

Chicoutimi	54,518
Drummondville	40,540
Granby	33,958
Hauterive	25,312
Joliette	28,710
Jonquière	57,468
Laval	228,101
Lévis	48,775
Rimouski	29,627
Rive-Nord de Montréal	99,178
Rive-Sud de Montréal	317,111
Rouyn	28,474
St-Hyacinthe	39,297
St-Jean	41,784
St-Jérôme	34,935
Shawinigan	61,568
Sherbrooke	84,324
Sorel	34,441
Thetford-Mines	25,802
Trois-Rivières	96,973
Valleyfield	36,992

Victoriaville	26,571
CUM	1937,112
CUQ	413,232
CRO	160,717

10,000 à 25,000

Alma	22,353 *
Asbestos	12,349
Beauharnois	11,438
Beloëil	24,222 *
Chambly	16,561
Cowansville	11,906
Dolbeau	11,263
Gaspé	16,842
Lachute	15,176
La Tuque	13,701
Magog	14,389
Matane	13,548
Montmagny	12,378
Port-Alfred	18,366
Rivière du Loup	15,656
St-Georges	13,572
Sept-Îles	24,289 *
Terrebonne	17,991
Val d'Or	17,419

5,000 à 10,000

Amos	9,892
Chibougamau	9,741

\* dénombrement de 1971 ; considérées comme ayant plus de 25,000 h. en 1972

Coaticook	6,566
Donnacona	5,846
Farnham	6,462
Lac Mégantic	6,756
La Sarre	5,095
Louiseville	7,949
Malartic	5,357
Maniwaki	6,457
Mont-Joli	8,415
Mont-Laurier	8,196
Percé	5,598
Plessisville	7,224
Roberval	8,286
Ste-Agathe	6,488
Ste-Anne des Monts	5,577
Trois Pistoles	5,861
Windsor	6,741

---

ANNEXE B

Longueurs de chemins affectés par l'application de la nouvelle politique

- a) par municipalité
- b) par agglomération

Groupe A: 25,000 h. et plus

Groupe B: 10,000 h. à 25,000 h.

Groupe C: 5,000 h. à 10,000 h.

Note: Le signe (-) indique les chemins à remettre aux municipalités.

MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Acton Vale	63	C			1.41	1.41					1.41
Alma	22	A			1.32	1.32					1.32
Amos	41	C	1.31	.44		1.75					1.75
Amos-Est	41	C							-1.08	-1.08	-1.08
Amos-Ouest	41	C									
Ancienne-Lorette	2	A									
Anjou	1	A									
Arthabaska	18	A			1.82	1.82	-3.88			-3.88	-2.06
Arvida	3	A		1.10	4.14	5.24	-2.80			-2.80	2.44
Asbestos	31	B						-3.90		-3.90	-3.90
Ascot	6	A					-1.50	-.55	-3.25	-5.30	-5.30
Aubert-Gallion	34	B						-.39	-.30	-.69	-.69
Aylmer	4	A					-1.98		-1.15	-3.13	-3.13

MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Bagotville	3	B						- .75		- .75	- .75
Bagotville (paroiss.)	3	B									
Baie Comeau	20	A			1.25	1.25					1.25
Baie de Shawinigan	7	A					-1.00		- .44	-1.44	-1.44
Baie d'Urfé	1	A									
Baie St-Paul	62	C							-1.14	-1.14	-1.14
Baie St-Paul (par.)	62	C			2.31	2.31			-1.57	-1.57	.74
Barford Canton	46	C									
Barnston Canton	46	C							- .90	- .90	- .90
Beaconsfield	1	A									
Beauharnois	35	B						-3.10	- .11	-3.21	-3.21
Beauport	2	A					-1.30			-1.30	-1.30
Belair	2	A			10.02	10.02					10.02
Bellefeuille	14	A							-6.46	-6.46	-6.46
Beloeil	23	A		.77	2.07	2.84	-1.60	-3.80		-5.40	-2.56



MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Candiac	1	A			2.51	2.51	- .80			- .80	1.71
Cap-de-la-Madeleine	5	A			.82	.82					.82
Carignan	26	B			.41	.41		-1.85	-1.00	-2.85	-2.44
Chambly	26	B			3.10	3.10		- .20		- .20	2.90
Charlemagne	1	A						-1.26		-1.26	-1.26
Charlesbourg	2	A					- .20			- .20	- .20
Charlesbourg-Est	2	A						-1.50	-2.84	-4.34	-4.34
Charlesbourg-Ouest	2	A			2.15	2.15		-4.10	-1.22	-5.32	-3.17
Charny	2	A					-1.20			-1.20	-1.20
Châteauguay	1	A			.60	.60					.60
Châteauguay Centre	1	A			7.46	7.46	-5.04			-5.04	2.42
Chibougamau	36	C	2.75		4.81	7.56					7.56
Chicoutimi	3	A							-1.13	-1.13	-1.13

MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Chicoutimi Canton	3	A					- .75		-1.12	-1.87	-1.87
Chicoutimi Nord	3	A	1.49		1.59	3.08					3.08
Coaticook	46	C	4.23	.33	4.10	8.66			- .40	- .40	8.26
Côte St-Luc	1	A									
Courville	2	A									
Cowansville	38	B		1.05	8.89	9.94					9.94



MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
East Angus	56	C		.68	1.64	2.32					2.32
Egan-Sud	50	C									
Farnham	48	C							-2.65	-2.65	-2.65
Fleurimont	6	A					-2.65	-.15	-6.05	-8.85	-8.85

MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Gatineau	4	A			.73	.73	-3.04		-3.08	-6.12	-5.39
Giffard	2	A					-.80			-.80	-.80
Granby	13	A			11.69	11.69					11.69
Granby Canton	13	A					-2.14		-3.24	-5.38	-5.38
Grande-Baie	3	B							-.10	-.10	-.10
Grande Ile	11	A						-1.51	-1.64	-3.15	-3.15
Grand-Mère	7	A			2.64	2.64			-7.31	-7.31	-4.67
Grantham Ouest	9	A					-.90		-5.29	-6.19	-6.19
Greenfield Park	1	A					-1.27			-1.27	-1.27

MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Hampstead	1	A									
Haute-Mauricie	29	B									
Haute-Rive	20	A					-3.46			-3.46	-3.46
Hull	4	A			1.13	1.13					1.13



MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Lachine	1	A									
Lachute	25	B	.61		.56	1.17		-2.27	-1.45	-3.72	-2.55
Lac Megantic	47	C	3.10	1.33	3.45	7.88					7.88
Lafontaine	14	A					-1.40		-1.55	-2.95	-2.95
La Malbaie	53	C							-1.08	-1.08	-1.08
L'Ange Gardien (Co. Papineau)	40	B									
La Prairie	1	A			.73	.73	-2.11	-1.08	-1.23	-4.42	-3.69
La Providence	10	A						-1.42		-1.42	-1.42
LaSalle	1	A					-2.70			-2.70	-2.70
La Sarre	59	C									
La Sarre Canton	59	C							-2.47	-2.47	-2.47
La Tuque	29	B	4.45		4.37	8.82					8.82
Lauzon	2	A					-3.85		.28	-4.13	-4.13
Laval	1	A									
Lemoyne	1	A					.92			.92	.92



MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Magog	27	B	6.94		1.96	8.90					8.90
Magog Canton	27	B						- .90	-3.63	-4.53	-4.53
Malartic	49	C	1.00			1.00			- .20	- .20	0.80
Maniwaki	50	C							-1.92	-1.92	-1.92
Maniwaki (réserve)	50	C							- .34	- .34	- .34
Maple Grove	35	B									
Masson	40	B						-1.21	-2.72	-3.93	-3.93
Matane	32	B			.04	.04			-1.20	-1.20	-1.16
Mc Masterville	23	A					-1.30	-1.20		-2.50	-2.50
Melocheville	35	B									
Mercier	1	A		.95	.95	1.90	- .20			- .20	1.70
Mistassini	39	B									
Mont-Joli	37	C							- .10	- .10	- .10
Mont Laurier	51	C			.19	.19			-2.74	-2.74	-2.55
Montmagny	33	B			26.41	26.41		-3.04		-3.04	23.37

MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Montmorency	2	A					-1.50		- .40	-1.90	-1.90
Montréal	1	A									
Montréal Est	1	A									
Montréal Nord	1	A									
Montréal Ouest	1	A					- .32			- .32	- .32
Mont-Royal	1	A									
Mont St-Hilaire	23	A					-6.22	-1.60	-2.05	-9.87	-9.87

MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Nicolet	61	C							-2.29	-2.29	-2.29
Noranda	15	A			3.34	3.34	-2.40			-2.40	.94
Notre Dame (Co. de Laprairie	1	A							.98	.98	.98
Notre-Dame du Bon Secours (Co. Rouville	26	B							.57	.57	.57
N-D. de l'ile Per- rot	1	A							7.75	7.75	7.75
N-D. de St-Hya- cinte	10	A						.50		.50	.50
N-D. des Neiges des Trois Pistoles	52	C							1.43	1.43	1.43
N-D. des Prairies (Co Joliette)	16	A			2.04	2.04			.63	.63	1.41



MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Pierrefonds	1	A									
Pincourt	1	A			.50	.50					.50
Plessisville	44	C									
Plessisville(par.)	44	C						-3.56	-3.56		-3.56
Pointe au Pic	53	C						.52	.52		.52
Pointe aux Trembles	1	A									
Pointe-Claire	1	A									
Pointe du Moulin	1	A						-1.55	-1.55		-1.55
Pointe Gatineau	4	A					-2.34	.54	-1.50	-4.38	-4.38
Port Alfred	3	B			1.18	1.18		.39	.39		.79
Québec	2	A		3.70	2.50	6.20					6.20

MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Rainville	48	C							- .14	- .14	- .14
Repentigny	1	A			.81	.81	-6.43		-1.98	-8.41	-7.60
Richelieu	26	B			.23	.23					.23
Rimouski	19	A			11.08	11.08	-5.65	-2.15	-1.00	-8.80	2.28
Rimouski est	19	A					-1.62		- .15	-1.77	-1.77
Rivière Blanche	17	A					-1.10		- .75	-1.85	-1.85
Rivière du Gouffre	62	C							-1.40	-1.40	-1.40
Rivière du Loup	28	B	2.68			2.68					2.68
Rivière du Moulin	3	A						-1.35		-1.35	-1.35
Rivière Malbaie	53	C							-2.35	-2.35	-2.35
Robertson+Pope	51	C									
Robertsonville	17	A					-1.45			-1.45	- .145
Roberval	42	C									
Roberval (S-D)	42	C							-1.27	-1.27	-1.27
Rock Forest	6	A					-1.91	- .75	-4.28	-6.94	-6.94
Rosemère	1	A					-1.72	-3.16		-4.88	-4.88



MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Ste-Agathe des Monts	43	C			.75	.75			-2.90	-2.90	-2.15
Ste-Anne Sud	43	C							-1.35	-1.35	-1.35
St-André d'Acton	63	C							- .43	- .43	- .43
Ste-Anne de Bellevue	1	A									
Ste-Anne de la Pointe au Père	19	A					-4.34		-4.57	-8.91	-8.91
Ste-Anne des Monts	57	C							-8.09	-8.09	-8.09
Ste-Anne de Sorel	12	A							-1.10	-1.10	-1.10
St-Antoine (Co. Terre- bonne)	14	A			.19	.19	-3.03			-3.03	-2.84
Ste-Antoine de la Ri- vière du Loup	54	C							-5.12	-5.12	-5.12
St-Athanase (Co. I- berville)	8	A					-2.60		-1.88	-4.48	-4.48
St-Basile le Grand	23	A					- .69	- .77	- .58	-2.04	-2.04
St-Charles Borromée (Co. Joliette)	16	A						-3.25	- .37	-3.62	-3.62

MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
St-Charles de La- chenaie	30	B						- .20	- .20	- .20	- .20
St-Christophe d'Arthabaska	18	A							-1.10	-1.10	-1.10
St-Cyrille (Co. Drummond)	9	A									
St-David de l'Auberivière	2	A					-1.70		-1.36	-3.06	-3.06
St-Dominique de Jonquières	3	A						- .77	- .90	-1.67	-1.67
St-Emile (Co. Qué.)	2	A							-5.36	-5.36	-5.36
St-Eustache	1	A					-2.34	-3.71	-1.18	-7.23	-7.23
St-Félicien	55	C			.85	.85					.85
St-Félicien (par.)	55	C			3.44	3.44					3.44
St-Félix du Cap Rouge	2	A							-4.41	-4.41	-4.41
Ste-Flavie	37	C							- .64	- .64	- .64

MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Ste-Foy	2	A		4,80	10.02	14.82	-2.44		-2.23	-4.67	+10.15
St-François-Xavier de Brompton	45	C							- .30	- .30	- .30
Ste-Geneviève (de Pierrefonds)	1	A									
St-Georges (Beauce)	34	B			1.44	1.44		-1.70		-1.70	-0.26
St-Georges Est	34	B						- .50		- .50	- .50
St-Georges Ouest	34	B			.14	.14					.14
St-Georges (Cham- plain)	7	A					-2.10			-2.10	-2.10
St-Gérard des Laurentides	7	A						- .42		- .42	- .42
St-Grégoire de Greenlay	45	C							-1.59	-1.59	-1.59
St-Hubert	1	A			4.25	4.25	-6.86			-6.86	-2.61
St-Hyacinthe	10	A	.10	1.48	1.59	3.17					3.17
St-Hyacinthe le Confesseur	10	A		.38		.38	- .45		- .20	- .65	- .27

MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
St-Jean	8	A			.70	.70	-1.35	-2.77	-3.49	-7.61	-6.91
St-Jean-Baptiste Co. Rimouski	37	C							-1.83	-1.83	-1.83
St-Jean de Nicolet	61	C							-1.54	-1.54	-1.54
St-Jean Chrysostome	2	A							- .25	- .25	- .25
St-Jean de Boischa- tel	2	A									
St-Jérôme	14	A									
St-Jérôme de Ma- tane	32	B									
St-Joseph (Co. St- Hyacinthe)	10	A					- .81	- .12	-1.08	-2.01	-2.01
St-Joseph d'Alma	22	A					-1.00		-5.01	-6.01	-6.01
St-Joseph de Cole- raine	17	A							- .52	- .52	- .52
St-Joseph de la Pointe de Lévy	2	A							- .83	- .83	- .83
St-Joseph de Le- page	37	C							- .30	- .30	- .30



MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
St-Nicéphore (Co. Drummond)	9	A					-2.70		-3.76	-6.46	-6.46
St-Nicolas (Co. Lévis)	2	A					-9.69		-.25	-9.94	-9.94
Ste-Odile sur Rimouski	19	A									
St-Patrice de la Rivière du Loup	28	B						-.73	-.77	-1.50	-1.50
St-Paul (Co. Joliette)	16	A							-.19	-.19	-.19
St-Paul l'Ermitte	1	A						-.40		-.40	-.40
St-Pierre (Co. Joliette)	16	A					-1.21	-.21	-.21	-1.63	-1.63
St-Pierre (Mtl)	1	A					-0.81			-0.81	-0.81
St-Pierre de Sorel	12	A					-0.95			-0.95	-0.95
St-Raphael de l'Île Bizard	1	A							-13.89	-13.89	-13.89
St-Romuald d'Etchemin	2	A					-5.30	-1.10		-6.40	-6.40

MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Ste-Rosalie	10	A					- .90		- .20	-1.10	-1.10
Ste-Rosalie(par.)	10	A									
St-Théophile(Co. Champlain)	7	A							-1.44	-1.44	-1.44
Ste-Thérèse(Co. Terrebonne)	1	A					-1.54			-1.54	-1.54
Ste-Thérèse Ouest	1	A			1.20	1.20		-3.06	- .90	-3.96	-2.76
Ste-Thérèse de Lisieux	2	A						- .80	-3.85	-4.65	-4.65
St-Timothée (Co Beauharnois)	11	A					-1.80	- .55	-1.98	-4.33	-4.33
St-Thomas (Co. Joliette)	16	A									
St-Thomas d'Aquin (Co. St-Hyacinthe)	10	A									
St-Ulric(Co. Mata- ne)	32	B							- .40	- .40	- .40
Ste-Victoire d'Ar- thabaska	18	A					-3.35		-3.88	-7.23	-7.23



MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Templeton	4	A					-1.45	-1.05	-3.81	-6.31	-6.31
Templeton Est	4	A					-1.10		-2.05	-3.15	-3.15
Templeton Est (partie Est)	4	A									
Templeton Ouest	4	A									
Terrasse Vaudreuil	1	A							-0.89	- .89	- .89
Terrebonne	30	B						-2.35		-2.35	-2.35
Thetford Mines	17	A					-1.80			-1.80	-1.80
Thetford partie Sud	17	A					-2.20	-1.10	-4.93	-8.23	-8.23
Touraine	4	A						-2.50	- .82	-3.32	-3.32
Tracy	12	A		4.40		4.40	-3.97		-1.88	-5.85	-1.45
Tremblay Canton	3	A					- .20			- .20	- .20
Trois Pistoles	52	C									
Trois-Rivières	5	A			18.25	18.25	-1.45			-1.45	16.80
Trois-Rivières Ouest	5	A			7.78	7.78	-2.00			-2.00	5.78

MUNICIPALITE	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPRENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Val d'or	24	B	3.16		1.72	4.88			-1.79	-1.79	4.88
Vanier	2	A									
Vaudreuil	1	A		2.00	18.03	20.03		- .55		- .55	19.48
Verdun	1	A									
Victoriaville	18	A					- .21			- .21	- .21
Villeneuve	2	A					-1.00			-1.00	-1.00
Valleyfield (voir Salaberry)											
Waterloo	60	C			.50	.50			-1.87	-1.87	-1.37
Wendover/Simpson	9	A					-1.15		-7.08	-8.23	-8.23
Westbury Canton	56	C									
Westmount	1	A									
Windsor	45	C		2.45	.39	2.84					2.84
Windsor Canton	45	C							- .50	- .50	- .50
Total: (302 municipalités)			36.65	27.49	299.95	364.09	- 224.28	- 96.61	-267.04	-587.93	-223.84

AGGLOMERATION	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Acton Vale	63	C			1.41	1.41			- .43	- .43	.98
Alma	22	A			1.32	1.32	-2.40		-5.01	-7.41	-6.09
Amos	41	C	1.31	.44		1.75			-1.08	-1.08	.67
Asbestos	31	B						-9.40	-4.77	-14.17	-14.17
Baie St-Paul	62	C			2.31	2.31			-4.11	-4.11	-1.80
Beauharnois	35	B						-3.10	-0.11	-3.21	-3.21
Beloeil	23	A		0.77	2.07	2.84	-11.41	-7.37	-4.59	-23.37	-20.53
Buckingham	40	B			.59	.59		-4.70	-2.97	-7.67	-7.08
Chambly	26	B			3.74	3.74		-2.05	-1.67	-3.72	0.02
Châteauguay	1	A		0.95	9.01	9.96	-5.79		-0.88	-6.67	3.29
Chibougamau	36	C	2.75		4.81	7.56					7.56
Chicoutimi	3	A	1.49		1.59	3.08	-0.95	-1.35	-2.25	-4.55	-1.47
Coaticook	46	C	4.23	0.33	4.10	8.66			-1.30	-1.30	7.36
Cowansville	38	B		1.05	8.89	9.94					9.94
Dolbeau	39	B	1.40			1.40		-2.75		-2.75	-1.35



AGGLOMERATION	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Louiseville	54	C						-5.12	-5.12	-5.12	
Lévis	2	A			1.45	1.45	-24.21	-1.35	-3.36	-28.92	
Magog	27	B	6.94		1.96	8.90		-0.90	-3.63	4.37	
Malartic	49	C	1.00			1.00			-0.20	0.80	
Maniwaki	50	C							-2.94	-2.94	
Matane	32	B			.04	.04			-1.60	-1.56	
Mont-Joli	37	C							-2.87	-2.87	
Mont-Laurier	51	C			0.19	0.19			-2.74	-2.55	
Montmagny	33	B			26.41	26.41		-3.04		23.37	
Montréal (CUM)	1	A					-3.83		-13.89	-17.72	
Montréal(Rive Nord)	1	A			7.21	7.21	-9.30	-15.45	-2.08	-26.83	
Montréal(Rive Sud)	1	A			38.76	38.76	-41.36	-1.08	-2.21	-44.65	
Nicolet	61	C							-3.83	-3.83	
Plessisville	44	C							-3.56	-3.56	
Port-Alfred	3	B			1.18	1.18		-1.14	-0.10	-1.24	
Québec	2	A		8.50	24.69	33.19	-7.24	-6.40	-23.36	-37.00	

AGGLOMERATION	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Repentigny	1	A			0.81	0.81	-6.43	-1.66	-1.98	-10.07	-9.26
Rimouski	19	A			11.08	11.08	-11.61	-2.15	-5.72	-19.48	-8.40
Rivière du Loup	28	B	2.68			2.68		-0.73	-0.77	-1.50	1.18
Roberval	42	C							-1.27	-1.27	-1.27
Rouyn-Noranda	15	A			5.99	5.99	-4.35	- .28		-4.63	1.36
Ste-Agathe des Monts	43	C			0.75	0.75			-4.25	-4.25	-3.50
Ste-Anne des Monts	57	C							-8.09	-8.09	-8.09
St-Félicien	55	C			4.29	4.29					4.29
St-Georges	34	B			1.58	1.58		-2.59	-0.30	-2.89	-1.31
St-Hyacinthe	10	A	0.10	1.86	3.11	5.07	-4.21	-2.93	-1.48	-8.62	-3.55
St-Jean	8	A			1.41	1.41	-3.95	-2.77	-6.07	-12.79	-11.38
St-Jérôme	14	A			.19	.19	-4.43		-8.01	-12.44	-12.25
Salaberry de Valley- field	11	A	.80		5.45	6.25	-1.80	-4.22	-3.62	-9.64	-3.39
Sept-Iles	21	A	1.03		4.19	5.22	-4.41			-4.41	0.81
Shawinigan	7	A			13.77	13.77	-5.56	- .42	-9.19	-15.17	-1.40

AGGLOMERATION	NO. AGG.	GROUPE	CHEMINS A REPENDRE PAR LE MINISTERE				CHEMINS A REMETTRE A LA MUNICIPALITE				TOTAL
			PROV	REG	CM	TOTAL	PROV	REG	CM	TOTAL	
Sherbrooke	6	A	1.60	1.63	14.24	17.47	-9.96	-1.45	-13.58	-24.99	-7.52
Sorel	12	A		4.40		4.40	-4.92		-4.22	-9.14	-4.74
Terrebonne	30	B						-3.47		-3.47	-3.47
Thetford Mines	17	A			.40	.40	-9.53	-2.15	-6.88	-18.56	-18.16
Trois-Pistoles	52	C							-1.43	-1.43	-1.43
Trois-Rivières	5	A			26.85	26.85	-3.98			-3.98	22.87
Val d'Or	24	B	3.16		1.72	4.88		.11		.11	4.77
Vaudreuil	1	A		2.00	19.67	21.67		-1.01		-1.01	20.66
Victoriaville	18	A			1.82	1.82	-7.44		-4.98	-12.42	-10.60
Valleyfield (voir Salaberry)											
Waterloo	60	C			.50	.50			-2.52	-2.52	-2.02
Windsor	45	C		2.45	0.39	2.84			-2.39	-2.39	0.45
			36.65	27.49	299.95	364.09	-224.28	-96.61	-267.04	-587.93	-223.84
<u>Note:</u>	790 milles de routes provinciales sont repris parce qu'en zone rurale et 28.75 milles le sont à cause de la norme de 25,000 habitants; pour un total de 36.65 milles.										
	22.83 milles de routes régionales sont repris parce qu'en zone rurale et 4.66 milles le sont à cause de la norme de 10,000 habitants; pour un total de 27.49 milles.										

REPARTITION DES RESPONSABILITES  
 ENTRE LE MINISTERE DES TRANSPORTS ET LES MUNICIPALITES  
 CONCERNANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS

AGGLOMERATIONS		AUTOROUTES ACCES LIMITES		ROUTES PROVINCIALES		ROUTES REGIONALES		CHEMINS MUNICIPAUX		RUES ET CHEMINS LOCAUX	
Nombre	Population	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
23	25,000 habitants et plus	MT	MT	X	MT	X	MT	X	MT	X	X
15	10,000 à 25,000 habitants	MT	MT	MT	MT	X	MT	X	MT	X	X
24	5,000 à 10,000 habitants	MT	MT	MT	MT	MT	MT	X	MT	X	X
	5,000 habitants et moins	MT	MT	MT	MT	MT	MT	MT	MT	X	X

MT: MINISTERE DES TRANSPORTS

X : Municipalités

MINISTÈRE DES TRANSPORTS



QTR A 103 988